

Ces statistiques montrent clairement que les pays asiatiques de la région sont très peu enclins à faire appel aux procédures de règlement des différends du GATT. D'aucuns prétendent que ce phénomène n'est pas étranger à l'incapacité des pays occidentaux à intégrer pleinement les sociétés asiatiques dans le système commercial multilatéral du GATT.

Deux faits nouveaux auront, à mon avis, un effet déterminant dans nos relations avec les pays asiatiques de la région du Pacifique dans le domaine du droit commercial. Le premier que j'aimerais aborder est la création de l'OMC plus tôt cette année, et le second est l'ambitieux programme de travail de l'APEC en matière de médiation dans les conflits.

L'OMC améliorera le contexte du droit commercial dans l'Asie-Pacifique à bien des égards. Au nombre des percées que l'OMC a accomplies par rapport au GATT, j'aimerais mentionner les suivantes :

- Premièrement, la base d'adhérents de l'OMC sera beaucoup plus vaste - certains pays de l'Asie-Pacifique qui n'étaient pas des parties contractantes du GATT sont devenus membres de l'OMC ou sont en voie de le devenir.
- Deuxièmement, d'importantes négociations se déroulent en ce moment au sujet de l'accession de la République populaire de Chine à l'OMC. Nos deux pays profiteront de l'intégration de la Chine dans le système commercial mondial et de l'introduction de règles de discipline juridiques dans les relations commerciales de la Chine et dans ses règlements nationaux touchant le commerce et l'investissement.
- Troisièmement, non seulement l'OMC englobe-t-elle plus de membres et couvre-t-elle plus de secteurs que le GATT, mais tous les membres de l'OMC doivent en plus accepter l'Accord OMC et toutes ses règles de discipline. Sauf quelques rares exceptions, il n'y a pas de dérogation possible aux accords établis en vertu de l'OMC.
- Quatrièmement, les économies asiatiques sont un marché important pour le commerce des services, qui constitue comme vous le savez l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. L'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS, qui fait partie de l'OMC, établit pour la première fois des règles mondiales pour la conduite du commerce des services.
- Cinquièmement, nous avons tous entendu parler des violations des droits de propriété intellectuelle qui se sont produites dans certains pays d'Asie. L'Accord OMC sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle engage chaque gouvernement membre à protéger et à faire respecter